



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

RI 13/2026

Vevey, le 24 août 2026

Réponse à l'interpellation de Madame Sarah Dohr (VL), intitulée « La politique de drogues et l'observatoire social à Vevey »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Pour donner suite à l'interpellation déposée le 3 mars 2026 par Madame Sarah Dohr (VL) en lien avec la politique de prévention des risques en matière de drogues et la mise en place d'un observatoire social, la Municipalité souhaite faire un point de situation et apporter les réponses suivantes aux questions.

Elle rappelle en préambule que ces réponses s'inscrivent dans la suite du résultat de la votation communale du 29 juin 2025, à l'issue de laquelle le corps électoral veveysan s'est prononcé contre le crédit d'investissement pour un ensemble de mesures incluant de la vidéosurveillance. A la suite de ce résultat, la Municipalité a communiqué au Conseil communal le 4 septembre 2025¹ les premières mesures à prendre, en particulier par le Service de la cohésion sociale, de compétence communale et en réponse à une précarité grandissante, exposant les personnes vulnérables à la consommation de substances addictives. Cette proposition a permis de valider plusieurs axes tels que la création de l'Observatoire social qui permettra de documenter les différentes expériences de terrain des services de la Ville et des partenaires afin d'alimenter les réflexions sur le long terme et déclencher des actions spécifiques quand cela est nécessaire.

Cette mission étant attribuée au Service de la cohésion sociale, la première étape est la structuration du service et des partenariats afin de répondre aux exigences d'un tel projet, sans générer des moyens supplémentaires trop importants. Les premiers constats de terrain ayant révélé le besoin criant d'offrir une solution d'hébergement d'urgence à Vevey, la mobilisation prioritaire de ressources a été affectée à ces deux objectifs préalables à toute extension des missions du Service de la cohésion sociale.

Le programme de formation pour le personnel intervenant dans l'espace public aux budgets 2025 et 2026 a été déployé. L'amélioration de l'éclairage public et l'aménagement urbain, ainsi que la poursuite de solutions en co-construction avec les partenaires, les autorités politiques et la population restent des axes de travail prioritaires. C'est dans ce contexte global que s'inscrit la création de l'Observatoire social, au cœur de la présente interpellation.

¹ <https://www.vevey.ch/conseilcommunal/download.asp?d=5884>

1. Existe-t-il une politique clairement définie de prévention et de réduction des risques en matière de drogues à Vevey ?

La politique des drogues est de compétence fédérale² qui délègue la mise en œuvre aux cantons³ qui associent les communes comme partenaires de proximité et délèguent en général des missions de prévention et prises en charge socio-sanitaire à des associations et fondations. Cette politique liée à l'ensemble des pratiques addictives s'applique sur les quatre piliers que sont la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la régulation (répression).

A ce titre, la Municipalité de Vevey assume pleinement son rôle de service de proximité :

- Participation aux différentes plateformes de coordination nationales et cantonales ;
- Coordination de la plateforme précarité ;
- Présidence de la commission prévention Riviera ;
- Co-financement et soutien aux associations et fondations sur le territoire communal.

Différentes actions de préventions sont entreprises et de plus en plus inscrites dans les conventions avec les organisations de manifestations. De surcroît, des formations sont dispensées par la fondation AACTS aux professionnels en matière de réduction des risques.

La Municipalité vous renvoie également à la réponse à l'interpellation de Mme lamartino : « Prévenir vaut mieux que... guérir, ou pas ! » déposée à la séance du Conseil communal du 5 septembre 2025⁴.

En effet, la consommation de drogues ou autres substances découle de situations personnelles, sanitaires ou sociales complexes. Selon le psychiatre français Claude Olievenstein : « La Toxicomanie surgit à un triple carrefour : celui d'un produit, d'un moment socioculturel et d'une personnalité »⁵. Finalement, le contexte socioculturel revêt une réelle importance dans la manière de penser les addictions et il ne se limite plus à la personne et au produit.

Sur le volet réduction des risques et accompagnement de proximité, la Fondation AACTS, financée par le Département de la santé et l'action sociale et les communes membres de l'Association régionale d'action sociale (ARAS) Riviera, est active sur toute la Riviera, elle est établie à la rue des Marronniers à Vevey. Enfin, le volet de répression et application de la loi relève de la compétence de l'Association Sécurité Riviera, également active dans la prévention, avec laquelle la coordination est renforcée notamment via le Service de la cohésion sociale. Le Service de police de l'ASR et la Police cantonale vaudoise ont mis sur pied depuis mai 2017 une opération pérenne visant à lutter contre le deal de rue au travers d'opérations menées quotidiennement. Elles ont principalement pour objectif de rassurer la population au travers de la visibilité policière et des actions répressives à l'encontre des trafiquants.

A la gare de Vevey et ses abords, leur Service de police mène un effort opérationnel prioritaire afin d'améliorer le sentiment de sécurité par sa visibilité préventive et dissuasive. Par ailleurs, de nombreuses opérations répressives sont menées. Elles ont été nettement renforcées par une collaboration accrue, depuis l'été dernier, avec la Police cantonale vaudoise et les Polices

² <https://www.bag.admin.ch/fr/strategie-nationale-addictions>

³ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dsas/DGS/fichiers_pdf/EMPD_politique_cantonale_Deal_de_Rue.pdf

⁴ <https://conseil.vevey.ch/ConseilCommunal/download.asp?d=5901>

⁵ Olievenstein Claude, La drogue ou la vie, Editions Robert Laffont, 1983

communales vaudoises. Elles contribuent à l'effort de lutte commun, principalement sur les villes de Vevey et Yverdon-les-Bains. Ces opérations permettent d'interpeller des trafiquants et de les dénoncer (principalement en vertu des règles de la Loi sur les étrangers et l'intégration, de la Loi sur les stupéfiants, ainsi du Règlement général de police intercommunal).

Depuis de nombreuses années, des réflexions approfondies sont régulièrement menées au sujet de la stratégie policière à adapter en fonction de l'évolution du phénomène du deal de rue. L'expérience démontre que la stratégie la plus efficace est d'opérer au moyen d'actions dynamiques, agiles et imprévisibles, afin de déstabiliser l'activité des trafiquants et les besoins des acheteurs. Cette stratégie permet de réarticuler aisément le dispositif en fonction des effets de déplacement du deal de rue et d'effectuer des contrôles dans différents lieux de la ville.

La Municipalité considère que les quatre piliers sont les axes structurants et complémentaires de son action, sans hiérarchie entre eux, mais plutôt à activer quand la situation le demande.

2. Comment la Commune coordonne-t-elle ses actions avec la Police cantonale et communale, les services de santé publique et les acteurs sociaux ?

La coordination s'articule à plusieurs niveaux, sans qu'il existe à ce jour de convention formelle unique regroupant l'ensemble des partenaires. Cependant, plusieurs instances, groupes de travail sont activés par les services des villes, parfois les CFF pour échanger des problématiques et des bonnes pratiques. Il est à relever que chaque Ville a des spécificités géographiques et de structure de l'espace public qui nécessitent une approche spécifique aussi.

Vevey participe à l'initiative des villes suisse pour la politique sociale qui permet aussi des échanges avec les villes alémaniques et la Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses (CDSVS).

Enfin, depuis 2024, le Conseil d'Etat, à l'initiative de la Ville de Lausanne soutenue par les villes de Vevey et Yverdon-les-Bains réunit une task force deux fois par année pour faire un point de situation sur les mesures prises dans les domaines de la santé et de la police et justice. Cette plateforme avant tout politique permet d'entretenir le dialogue et faire remonter des réalités des villes au Canton pour alimenter leurs actions et mesures à développer. La situation relative à la problématique du trafic de stupéfiants de rue à Vevey demeure globalement stable et contenue. Les actions conduites permettent d'en limiter l'expansion et d'éviter une dégradation du contexte.

Ce constat est le fruit de l'engagement constant des différentes entités policières, qui assurent quotidiennement une présence soutenue sur le terrain. Dans le cadre des moyens opérationnels et juridiques dont elles disposent, les forces de police ont mobilisé l'ensemble des ressources disponibles et déployé un dispositif complet. Celui-ci associe prévention, surveillance, contrôles ciblés et interventions répressives. Cet investissement permanent contribue à maintenir la pression sur les réseaux actifs et à préserver, autant que possible, la sécurité et la tranquillité publiques.

Au niveau social et sanitaire local, le Service de la cohésion sociale anime la Plateforme Précarité Riviera, qui réunit plusieurs fois par année les institutions actives auprès des personnes en situation de précarité (AACTS, Caritas Vaud, ARAS Riviera, EVAM, FVA, Armée du Salut, Le Relais, EERV, Fondation de Nant, entre autres). Cette architecture de coordination interservices, aujourd'hui répartie entre plusieurs dispositifs, sera précisément celle que l'Observatoire social viendra consolider, objectiver et assurer la lisibilité pour l'ensemble des partenaires et pour le Conseil communal.

3. Comment l'efficacité des mesures est-elle évaluée, notamment en termes d'impact sur la santé publique et sur le sentiment de sécurité des habitantes et habitants ?

L'évaluation s'appuie aujourd'hui sur des indicateurs partiels, disponibles auprès des différents partenaires. Sur le plan sécuritaire, la task force cantonale évoquée à la question précédente contribue au renforcement des actions.

En matière de veille sur le sentiment de sécurité, le programme de formation continue destiné au personnel intervenant dans l'espace public (propreté urbaine, espaces verts, travailleurs sociaux), constitue également un levier dont la qualité des interventions et la coordination interservices seront suivis via l'Observatoire social. La Municipalité relève toutefois que l'ensemble des indicateurs restent aujourd'hui dispersés entre les différents partenaires. C'est précisément la mission de l'Observatoire social que de les centraliser, les harmoniser et les objectiver, avec un rapport annuel.

Le Service de police évalue l'efficacité de sa stratégie de lutte contre le deal de rue au moyen d'une analyse continue des résultats des actions menées sur le terrain, complétée par les retours recueillis auprès de la population. Cette approche permet d'apprécier l'évolution de la situation, de mesurer l'impact des dispositifs déployés et d'adapter les mesures opérationnelles en fonction des réalités observées.

S'agissant de la problématique de la consommation de stupéfiants, cette évaluation repose également sur les constats effectués quotidiennement par les policiers dans l'exercice de leurs missions. Elle est enrichie par les échanges réguliers entretenus avec les services communaux, les travailleurs sociaux, ainsi qu'avec les institutions spécialisées accompagnant les personnes concernées par ces problématiques. Cette collaboration interinstitutionnelle offre une vision globale de la situation et contribue à une réponse coordonnée, cohérente et adaptée aux enjeux du terrain.

4. Quels sont les objectifs précis de l'observatoire social, ses critères de suivi, ses partenaires et son mode de fonctionnement ?

Sur le plan de la définition, *« les observatoires se veulent avant tout des dispositifs de recueil permanent ou régulier d'information permettant aux décideurs de mieux connaître les comportements, les opinions ou les attitudes d'un groupe de population qu'il s'agisse de citoyens, d'usagers ou de consommateurs ou encore de professionnels ; et de suivre leurs évolutions, de repérer les changements éventuels afin d'adapter les actions ou les politiques qu'ils conduisent. »*⁶). En d'autres termes, l'Observatoire social se caractérise par sa finalité pratique et cohérente, grâce notamment à une meilleure compréhension des problématiques locales.

Il s'agit pour la Commune de se doter à travers l'Observatoire social, d'un outil d'analyse, de pilotage et de coordination efficace pour faire face aux défis croissants, qui sera rattaché au Service de la cohésion sociale avec les missions suivantes :

- Centraliser et analyser les indicateurs sociaux (précarité, sécurité perçue, hébergement d'urgence, santé publique), en appui de la coordination interservices ;
- Produire des diagnostics réguliers permettant un suivi dynamique de l'évolution des situations sociales ;

⁶ Debordeaux Danièle, *L'observation sociale au service de l'action*, In : Recherches et Prévisions, n°46, décembre 1996, pp. 74-84

- Formuler des recommandations et proposer des actions proactives en lien avec le réseau communal et associatif ;
- Favoriser le dialogue et la participation de tous les acteurs de terrain (Service de la Ville, associations et fondations actives dans la santé et l'accompagnement social, commerçants, écoles, habitants, ASR et d'autres selon la problématique) ;
- Accueillir et gérer les plaintes de citoyennes et citoyens de manière appropriée, en documentant leur traitement, afin d'alimenter l'analyse et l'amélioration continue. Toutefois, les modalités précises de recueil et de participation seront définies ultérieurement et découleront du processus de consultation qui a débuté en juillet 2026.

La définition des critères de suivi, c'est-à-dire des indicateurs de bord, fera partie du processus de consultation. Sur ce point, la réussite dans tel dispositif repose en grande partie sur la création d'un modèle d'observation commun, au regard de la diversité des parties prenantes.

L'identification des partenaires a été énumérée dans la réponse liée aux missions et ce périmètre peut naturellement évoluer en fonction de la nature des problématiques.

Au niveau fonctionnement, l'Observatoire social intégrera en son sein la plateforme Précarité, qui joue déjà un rôle central en termes de veille active, de coordination des actions de terrain, de centralisation des informations issues des dispositifs et d'élaboration de rapports écrits. Sous la direction d'une délégation municipale, son pilotage opérationnel relèvera du Service de la cohésion sociale, qui garantira :

- La coordination interservices et l'animation des séances de travail pluridisciplinaires ;
- La documentation et la communication ;
- L'intégration dans la gouvernance des représentants associatifs, du secteur social, de la santé, des établissements scolaires et des collectivités de quartier ;
- La mise en place d'une commission municipale, permettant une consultation et un dialogue entre professionnels, société civile et représentants politiques ;
- La tenue d'une séance extraordinaire de l'Observatoire en cas d'urgence ;
- La présentation annuelle d'un rapport d'activité et de recommandations devant le Conseil communal.

5. Quel est le calendrier prévu pour sa mise en place et pour la communication de ses premiers résultats ?

Le Service de la cohésion sociale est actuellement dans une phase de préparation et de construction de l'Observatoire social. Le processus de consultation des partenaires a d'ores et déjà débuté, avec l'objectif d'un lancement opérationnel de l'Observatoire courant 2027. La planification sera finalisée et communiquée, dès la réception et l'analyse des retours de la phase de consultation.

L'Association Sécurité Riviera préconise une communication à destination de la population qui soit globale, cohérente et coordonnée, placée sous l'égide de la Ville de Vevey. Cette approche vise à offrir aux citoyens une information claire et complète sur l'ensemble des mesures engagées et les résultats obtenus par les différents acteurs impliqués.

Une telle communication revêt une importance particulière afin de mettre en perspective le travail accompli quotidiennement, notamment par les forces de police. Si l'action répressive constitue un levier essentiel de la lutte contre le deal de rue, elle ne représente que l'un des quatre piliers de la politique en matière d'addictions. Son efficacité repose sur sa complémentarité avec les actions de prévention, de réduction des risques et de prise en charge thérapeutique. Valoriser cette approche intégrée permet de mieux faire comprendre à la population que les résultats

observés sont le fruit d'un engagement collectif, dans lequel les interventions policières s'inscrivent comme un maillon indispensable d'une stratégie globale.

6. Quels moyens financiers et humains sont prévus pour assurer son fonctionnement ?

La mise en place de l'Observatoire social s'appuie dans un premier temps sur les ressources existantes du Service de la cohésion sociale.

Le cas échéant, un chiffrage des moyens complémentaires nécessaires sera établi à l'issue de la phase de consultation puis en fonction des mesures concrétisées. Celles-ci seraient financées par le budget de fonctionnement ou via un préavis s'il s'agit de nouvelles prestations. Le Conseil communal a déjà validé au budget 2026, un renforcement de la contribution communale à la Fondation AACTS, partenaire clé de l'Observatoire sur le terrain.

7. Quel est le rôle de l'ARAS Riviera et du Centre social régional dans l'accompagnement des personnes concernées ?

L'ARAS Riviera, par l'intermédiaire de son CSR, a un rôle essentiel, sachant qu'il s'agit de l'autorité d'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et à ce titre, elle possède un levier d'action prioritaire dans l'accès aux prestations sociales. Dans le Canton de Vaud, le non-recours aux prestations sociales concerne entre 22% et 30%, des ayants droits (Rapport social 2026, DSAS). Toutefois, le principe de subsidiarité de l'aide sociale implique pour les personnes requérantes l'obligation d'entreprendre toutes démarches utiles auprès des personnes ou organismes concernés pour éviter ou limiter leur prise en charge financière (art. 3 LASV). L'étroite collaboration entre le Service de la cohésion sociale et l'ARAS Riviera représente un réel atout dans la résolution des différentes problématiques que peut amener la subsidiarité. Sur le plan régional, le projet « Riviera pour vous » soutenu par le Canton de Vaud est un dispositif qui renforce les efforts d'information et d'orientation pour améliorer l'accès aux prestations sociales.

8. Quels partenariats et ressources supplémentaires sont envisagés pour renforcer la prévention et l'accompagnement social ?

La création de l'Observatoire social et son opérationnalisation offriront de nouvelles perspectives sur le champ de la prévention et de l'accompagnement social.

La Municipalité rappelle qu'un travail social hors murs existe déjà, mais de façon limitée et dispersée. Il est assuré par le pôle Travail social de proximité du Service de la cohésion sociale, à hauteur d'environ 10% de son temps et prioritairement auprès des jeunes, ainsi que par la police de proximité dans la limite de ses missions, et par les partenaires principaux tels que le Fondation AACTS (réduction des risques, point d'eau, repas, soins de première nécessité) et Caritas Vaud (précarité), Armée du Salut (hébergement d'urgence, précarité).

La Municipalité tient toutefois à souligner qu'elle ne peut se prononcer, à ce stade, sur une seule piste. C'est précisément l'un des rôles de l'Observatoire social que d'objectiver, parmi l'ensemble des options envisageables, celles qui répondront le plus efficacement aux besoins identifiés, qu'il s'agisse de consolidation du travail social hors murs existant, de la création d'un pôle plus formalisé, ou d'autres pistes de renforcement.

9. Quelles perspectives d'évolution sont envisagées pour l'observatoire social et la politique communale afin de concilier sécurité et accompagnement social ?

Les tensions entre « sécurité » et « social » sont une réalité connue depuis de nombreuses années. Elle se manifeste dans les politiques publiques autour des choix de société et des arbitrages budgétaires, malgré le fait que notre société a besoin autant de sécurité que de mesures sociales qui ont l'avantage d'assurer la dignité, l'égalité des chances et réduire les tensions. Il s'agit davantage de manœuvrer pour établir un équilibre essentiel entre ces deux pôles, une forme d'optimum, sachant que le travail social de proximité contribue à prévenir et à réduire les problèmes de sécurité.

En ce sens, l'Observatoire social constitue un outil précieux dans l'aide à la décision de notre politique communale, appliquant dans son analyse à la fois une dimension sociale et sécuritaire. L'étroite collaboration entre le Service de la cohésion sociale et l'ASR contribuera pleinement à la production d'information pertinente et cohérente au bon fonctionnement de l'Observatoire social et à la création de mesures conjointes.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 24 août 2026.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Laurie Willommet Nicolas Croce

Membre de la Municipalité déléguée : Gabriela Kämpf, Municipale, Service de la cohésion sociale

Annexe :1. Interpellation

Vevey, le 3 mars 2026

Interpellation sur la politique de drogues et l'observatoire social à Vevey

Mesdames et Messieurs de la Municipalités
Chers Conseillers communaux,

Lors de la commission ad hoc du 26 janvier 2026 sur le préavis 36/2025 concernant le recours à des agents de sécurité privés afin de renforcer le sentiment de sécurité sur le domaine public veveysan, Mme Kämpf, Municipale en charge de la cohésion sociale, a indiqué :

« Une mesure qui est mise en place est la mise en place d'un observatoire social à Vevey. »

Cette déclaration souligne l'importance de mieux comprendre les réalités sociales présentes sur le territoire veveysan, notamment en lien avec les problématiques d'addictions, de précarité ou de sécurité ressentie, et la nécessité de mieux coordonner les actions publiques et sociales.

Je souhaite dès lors interpellier la Municipalité sur les points suivants :

1. Existe-t-il une politique clairement définie de prévention et de réduction des risques en matière de drogues à Vevey ?
2. Comment la Commune coordonne-t-elle ses actions avec la Police cantonale et communale, les services de santé publique et les acteurs sociaux ?
3. Comment l'efficacité des mesures est-elle évaluée, notamment en termes d'impact sur la santé publique et sur le sentiment de sécurité des habitantes et habitants ?
4. Quels sont les objectifs précis de l'observatoire social, ses critères de suivi, ses partenaires et son mode de fonctionnement ?
5. Quel est le calendrier prévu pour sa mise en place et pour la communication de ses premiers résultats ?
6. Quels moyens financiers et humains sont prévus pour assurer son fonctionnement ?
7. Quel est le rôle de l'ARAS Riviera et du Centre social régional dans l'accompagnement des personnes concernées ?
8. Quels partenariats et ressources supplémentaires sont envisagés pour renforcer la prévention et l'accompagnement social ?
9. Quelles perspectives d'évolution sont envisagées pour l'observatoire social et la politique communale afin de concilier sécurité et accompagnement social ?

L'objectif de cette interpellation est de mieux comprendre la politique communale et le rôle des différentes structures, afin de soutenir des actions efficaces pour la santé et la cohésion sociale de notre population.

Merci pour une réponse écrite.

Sarah Dohr
Vevey Libre